

## Les mots du travail

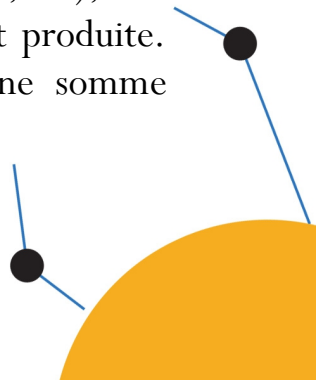
### Enjeux d'une conflictualité politique ?

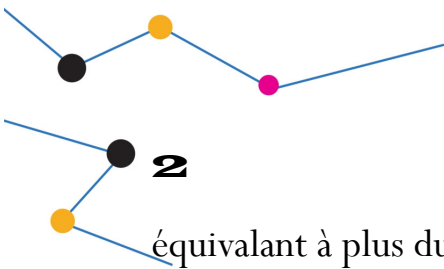
L'économie peut-elle être autre chose que politique? Et si elle est politique, est-elle alors autre chose qu'un terrain d'affrontement lexical, de jeux de représentations, de récits et de fables sur le *réel*, d'hier et d'aujourd'hui, sur l'*intérêt général* et sur le *meilleur des mondes* à construire? Notions bien subjectives. Affrontements de lectures et donc de manières de nommer, définir, articuler les éléments du réel en vue de faire entendre et admettre la légitimation de positions de pouvoir ou, au contraire, la légitimation de forces sociales qui les contestent.

#### ***Charges patronales, coût du travail***

Petit exemple de jeu lexical possiblement trompeur : l'usage de plus en plus courant de l'expression *charges patronales*. Avant on disait *cotisations sociales* et, pour partie, *cotisations patronales*. Ce qui relevait déjà d'un brouillage de sens étonnant. Un peu d'histoire.

En '44 est signé le pacte social qui institue le système de sécurité sociale que nous connaissons aujourd'hui. Une véritable révolution puisqu'il rend obligatoire le fait que les « entreprises » vont devoir verser au profit de la protection sociale de tous les « travailleurs », avec ou sans emploi (chômeurs, pensionnés, invalides, etc), une part substantielle (ainsi mutualisée, socialisée) de la richesse qu'ils ont produite. Cette part consistera, en Belgique, au début des années '80, en une somme





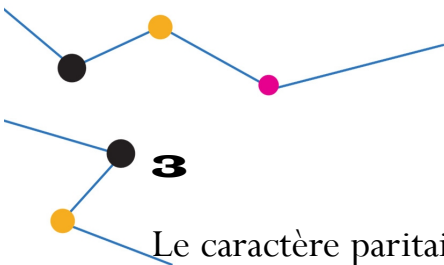
équivalant à plus du tiers de la masse salariale ! Enorme !

Cette cotisation obligatoire sera officiellement et comptablement découpée en deux parties: la *cotisation du travailleur* et la *cotisation patronale*. Notons d'entrée de jeu la bizarrerie a priori de cette distinction puisque les deux partiront du même compte, celui de « l'employeur », pour aboutir sur un même compte, celui de l'ONSS. Bref, simple histoire de convention donc et d'écriture comptable ?

A voir. La première, la cotisation « travailleur », est présentée comme « techniquement » ôtée de ce que l'on nomme le « salaire brut » (13,07% pour les employés, un peu plus pour les ouvriers car y est incluse une cotisation pour les congés payés) et la seconde, la « cotisation patronale », est présentée comme un « surplus » payé par le *patron*, équivalent officiellement aujourd'hui à environ... 25% du salaire brut (deux fois la part que mettrait le travailleur !), comme si cette somme était une sorte de don aux salariés, offert par l'employeur en surcroît de leur salaire, un versement qu'il prélèverait sur sa propre cagnotte en quelque sorte. Le but : aider « ceux qu'il emploie » à « s'assurer » contre les affres de leur vie de labeur (maladie, vieillesse, chômage,...).

En réalité, si on se donne la peine d'y regarder de plus près, cette cotisation patronale ressemble à s'y méprendre à du salaire. Car s'il s'agissait d'une cotisation du « patron », au sens ici de « l'employeur », elle devrait, nous semble-t-il, être prise sur « son revenu » à lui, c'est-à-dire sur ses dividendes s'il est actionnaire ou sur son bénéfice s'il est petit entrepreneur ! Or, quand « le patron » (l'entreprise) vire un salarié et met à sa place une machine, il verse moins de cotisations patronales. Pourquoi ? Pourtant son revenu « patronal » reste le même, il a même sans doute augmenté : c'est pour cela d'ailleurs qu'il a probablement substitué la force d'une nouvelle machine à la force de travail dont il se débarrasse !

Ceci n'est pas sans enjeu. L'un des effets de la manoeuvre langagière ici engagée a consisté, à partir de là, à permettre de justifier que les caisses de sécurité sociale, regroupées sous le vocable d'ONSS (Office National de la Sécurité Sociale), soient toutes gérées paritairement, c'est-à-dire par les représentants des travailleurs - les syndicats - et par ceux des employeurs. Du point de vue de la lecture et du récit patronal sur la sécurité sociale, on se demande d'ailleurs pourquoi les propriétaires d'entreprises, les « patrons », puisqu'ils cotisent deux fois plus que leurs salariés n'exigent pas de disposer de deux fois plus de sièges aux conseils de gestion de l'ONSS, de l'Inami, de l'Onem ou de l'ONP (Office National des Pensions).

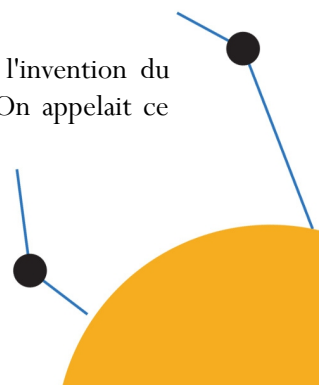


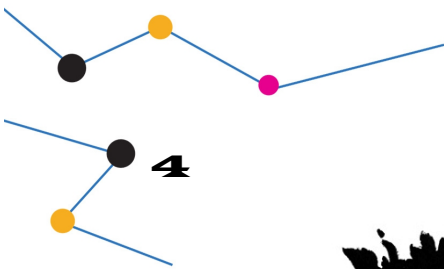
Le caractère paritaire de cette gestion a eu pour second effet d'amener autour de la table l'Etat lui-même, qui se présente du coup comme un nécessaire arbitre en cas de conflits entre les parties, et qui, en réalité aujourd'hui, par arrêtés royaux, détermine la quasi totalité des règles du jeu.

Autre effet déterminant : grâce à cette astuce langagière, les patrons se sentent toute légitimité à prétendre, en périodes difficiles comme aujourd'hui, qu'ils ne peuvent plus se montrer aussi généreux, que ce don, concédé en période particulière d'après-guerre, de reconstruction (il fallait stimuler la consommation) et de réconciliation entre les classes, faisant suite à une dure et commune lutte contre la violence nazie, est devenu aujourd'hui, en période récurrente de crises et de concurrence économique mondialisée, une « charge salariale » impayable, une « charge patronale » qui « pèse » trop lourdement sur la « compétitivité » de « nos » entreprises ! Les *patrons* demandent donc à pouvoir être, pour un temps provisoire qui se prolonge<sup>1</sup>, exonérés partiellement de ce versement-cadeau devenu excessif. Ce faisant, ils ont obtenu une réduction des cotisations de plusieurs milliards par an, ce qui grève d'autant les budgets de la sécurité sociale dont l'Etat comble le déficit en fin d'année, à coups d'endettement public et de prélèvement d'impôts supplémentaires. Car comment l'Etat comble-t-il ce déficit ? Par subside financé en large dominante à partir des impôts sur le travail (20% du financement actuel de la sécurité sociale), de la TVA et des accises (15% du financement), donc à partir du revenu, du pouvoir d'achat des salariés et de leurs familles. En d'autres termes, ce que les entreprises ne versent plus en cotisations patronales, ce sont les salariés, avec ou sans emploi, qui le compensent par leurs impôts directs (IPP) et indirects (TVA et accises). Aujourd'hui, la sécurité sociale est ainsi fiscalisée, c'est-à-dire payée très majoritairement par les travailleurs-consommateurs, à hauteur de 35 à 40% environ du « coût » total des prestations sociales.

---

<sup>1</sup>Les premières exonérations de cotisations patronales datent du début des années '80 avec l'invention du premier « sous-statut », créé par le Ministre socialiste du Travail de l'époque, Guy Spitaels. On appelait ce nouveau type d'emploi « Cadre Spécial Temporaire (sic!) » ou « Emploi Spitaels ».

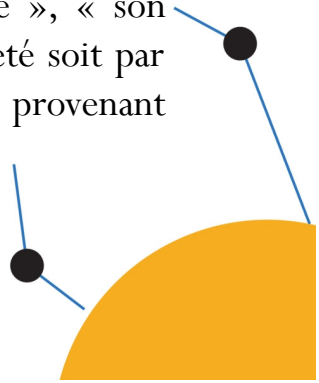


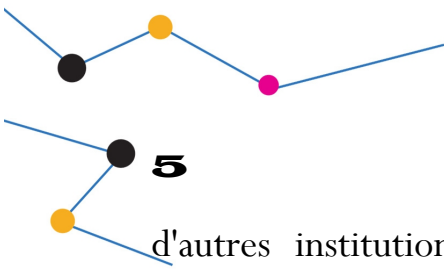


## Handicap salarial

En réalité, tout le discours qui sous-tend l'argumentation réformatrice entamée en Belgique au début des années '80, c'est que les salaires en Belgique coûtent trop cher, d'où le recours aux termes de « coûts du travail », de « poids des salaires » ou, plus performatif encore, de « charges salariales ». Or, comment les salaires peuvent-ils constituer une charge puisqu'ils ne sont que le retour partiel vers les salariés de la richesse, de la valeur économique, qu'ils ont eux-mêmes produite par leur travail, et qui est réalisée monétairement une fois vendus ou loués les biens et services qu'ils assurent ou qu'ils créent ? En réalité, on pourrait affirmer, comme le font tous les économistes marxistes, que la totalité de la valeur ajoutée que leur labeur produit, devrait légitimement leur revenir (395 milliards en 2013 en Belgique) alors qu'il ne leur en revient que 60% .

Car la scène du conflit est la suivante : le propriétaire de l'outil de production s'approprie d'abord la totalité de ce qui est produit par « son usine », « son entreprise » (donc « ses salariés »), dont il a acquis les titres de propriété soit par fonds propre (ce qui est très rare) soit par emprunts bancaires ou prêts provenant





d'autres institutions financières (le plus courant). Une fois cette production réalisée, il la vend au nom de son entreprise ou en son nom propre. Ensuite, il restitue une partie de cette vente aux *producteurs* (salaires individuels et cotisations sociales) et en garde une partie (plus-value) pour lui-même. Avec celle-ci, il se paie après avoir acquitté ses fournisseurs, il réinvestit s'il le juge utile, il redistribue une part aux actionnaires s'il échet, et surtout, en premier lieu, il utilise une autre part pour rembourser avec intérêts les banques et autres prêteurs de fonds qui lui ont avancé virtuellement l'argent nécessaire pour acheter cet outil, cette « usine ». En réalité il s'offre donc celle-ci grâce au travail concret de ceux qui la font tourner.

C'est ainsi que le propriétaire, individu ou société, pose que le salaire, y compris les « cotisations » qu'il nomme « charges », est un coût, un coût de production, au même titre que les matières premières ou l'énergie nécessaire à faire tourner l'entreprise (eau, gaz, électricité, etc). Mais si on lit les choses du point de vue du producteur effectif de la valeur -le salarié- on pourrait affirmer légitimement que la ponction sur la richesse produite, c'est lui, « l'employeur » qui l'opère, en ne rendant pas en salaires aux travailleurs la totalité de la valeur ajoutée qu'ils ont produite. C'est dans cet instant que se joue le rapport de classes, ce rapport que les marxistes nomment « rapport d'exploitation » économique du travail. Le jeu langagier qui s'opère autour de ce conflit irréductible est donc central, il va faire apparaître, révéler le rapport d'exploitation, ou l'enfumer, le légitimer, voire le nier.

On voit bien qu'en parlant de *coût du travail*, de *charges salariales*, le propriétaire des moyens de production tend à dissimuler ou légitimer à son tour la ponction qu'il exerce sur la valeur. Mais cette inversion de lecture a d'autres effets amusants. Ainsi il conduit régulièrement certains experts économiques et de nombreux journalistes qui s'en font les échos fidèles à parler d'*handicap salarial*, dénoncé là où on pourrait s'attendre à y lire le contraire : une excellente santé... salariale. Ainsi le 14/02/2012, le journal Le Soir titrait : « Les salaires belges dérapent encore. Le handicap salarial de notre pays s'est creusé par rapport à ses voisins proches. Une nouvelle réforme nécessaire ? » Voilà une façon de nommer le réel bien loin d'être innocente ! En effet le journaliste aurait tout aussi bien pu écrire: « Le handicap salarial de nos voisins a encore dérapé : il s'est creusé par rapport aux bons salaires de notre pays ! Une réforme y serait peut-être nécessaire »...

En vertu de quelle évidence ce qui profite à l'énorme majorité de la population



d'un pays, les travailleurs en l'occurrence et leurs familles, constitue-t-il un « handicap », un effet négatif ? Pourquoi le journaliste du journal Le Soir ne prend-il pas leur point de vue, alors qu'ils sont des millions de personnes, mais bien celui de leurs employeurs tellement moins nombreux ? Pourquoi *a contrario* ceux que ces comparaisons salariales handicapent, en Europe par exemple, ne sont-ils pas ceux, roumains, polonais, hongrois, que l'on rémunère nettement moins pour un travail équivalent en pénibilité et en heures prestées ?

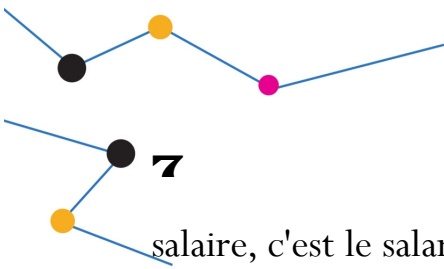
### **Offre d'emploi/ demandeur d'emploi**

Ces renversements ou détournements de sens, on le voit, sont infiniment politiques. Dans le champ de l'économie comme ailleurs, à travers les bagarres sur le sens des mots et les conflits sur les représentations mentales, symboliques, idéologiques de nos rapports sociaux, se joue une lutte vitale entre des intérêts et des enjeux aussi antagoniques que ceux des travailleurs et de leurs employeurs. On le retrouve une fois encore dans l'usage de ces mots extrêmement courants et dont la pertinence n'est jamais questionnée, tels que « demandeurs d'emploi » et « offre d'emploi ».

N'y a-t-il pas ici encore un renversement de sens étonnant, qui permet d'installer celui qui en réalité « offre » (en l'occurrence sa main d'oeuvre, son temps, ses savoirs, son intelligence, son habileté manuelle, sa force de travail, la cas échéant sa créativité, sa serviabilité, son amabilité, sa patience, etc.) en « demandeur », en quémendeur presque, auprès de celui qui en a besoin pour réaliser ce que Frédéric Lordon appelle son « désir-maître »<sup>2</sup>. Or, c'est pourtant l'employeur qui est dépeint comme celui qui, dans ce rapport, offrirait quelque chose. Mais qui offre quoi ? Un salaire ? Mais le salaire est une partie de la valeur ajoutée que le salarié une fois engagé produira lui-même par son propre travail. L'employeur n'offre donc pas de salaire ; le salaire, la valeur du



<sup>2</sup> Lire Frédéric Lordon *Capitalisme, désir et servitude : Marx et Spinoza*, Paris, La Fabrique, 2010.



7

salaires, c'est le salarié lui-même qui la crée. Lorsqu'on dit du salarié qu'il « gagne sa vie », on ne désigne rien d'autre que le fait qu'à la sueur de son front, il produit de la richesse abstraite que le marché va valider et transformer en monnaie. L'employeur non seulement n'offre rien mais de surcroît, c'est lui qui est demandeur, demandeur d'employer des énergies pour valoriser son capital sans quoi nulle accumulation de celui-ci, nul « profit », nul retour sur investissement ne seraient possibles : un billet de banque estimé à cent euros ne peut sans travail procurer à son propriétaire davantage de fortune que 100 euros !

Il y a dans ce renversement un jeu de valorisation important qui se joue, où l'on institue en position haute celui qui en réalité est le demandeur et, en position basse, celui qui en réalité a quelque chose à offrir sans quoi l'autre ne peut rien. Cette inversion tend à faire avaler l'idée que celui qui fait tourner le monde est bien l'employeur, le propriétaire lucratif de l'outil de production, sans qui les autres ne seraient rien, alors qu'en réalité, ce serait peut-être bien l'inverse qui se passe. Les travailleurs ne pourraient-ils pas se passer d'employeurs pour faire tourner l'économie, c'est-à-dire la production de réponses concrètes aux besoins de tous pour vivre, et, si possible, vivre agréablement ? Le contraire est-il vrai : sans salarié, le propriétaire lucratif de moyens de production, la banque ou le fonds d'investissement qui lui ont avancé l'argent pour acheter les titres de propriétés, pourraient-ils valoriser leur capital ?

La lutte lexicale n'a jamais été aussi vive depuis les années '80, moment du retour aux affaires des « néo-libéraux », que d'autres, bagarre de mots une fois encore, tentaient d'appeler sans arriver à l'imposer les « ultra-libéraux »... Cette bagarre langagière, les exemples que nous avons cités le montrent, ils l'ont depuis lors, et chaque jour qui passe le confirme, largement emportée. A ceux qui ne sont pas encore tout à fait gagnés par ce vocabulaire de lancer la contre-offensive, non pour dire que les mots du pouvoir seraient l'expression d'une falsification manipulatrice du réel, mais pour affirmer qu'ils sont bien les vecteurs de représentations qui ne sont pas neutres, et que des contre-récits, un contre-langage peuvent être inventés, ouvrant à *ceux que ce monde n'entend pas* de se faire entendre, dans leurs propres mots, traduisant ainsi leur vision singulière et collective de ce qui se trame entre nous. Une vision, des récits, qui, cette fois-ci, deviendraient pour eux libérateurs.

Thierry Müller

